



## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal No 07/2021**

### **Relatif à une demande de crédit de CHF 105'000.- pour une étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

#### **PRÉAMBULE**

La Municipalité souhaite encourager les habitants de la Commune et de la région proche à diminuer leur impact environnemental dû à l'usage de la voiture au profit de l'utilisation des transports publics. Pour ce faire, un développement des infrastructures dans le secteur de la gare est nécessaire pour la rendre plus performante et plus attractive.

Par le décret du 3 juillet 2019 sur la stratégie cantonale des interfaces de transport de voyageurs, le Grand Conseil vaudois s'est engagé à soutenir financièrement et techniquement les communes dans le développement d'interfaces de transports régionaux.

La Municipalité a déposé une demande de subvention au Canton le 12 février 2020, pour mener une étude préliminaire de l'interface de la gare d'Etoy. Cette demande a été accueillie favorablement par le Canton le 5 juin 2020, au titre de l'action cantonale en faveur du développement des interfaces de transports de voyageurs.

La Commune a souhaité également bénéficier d'un appui technique de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui a délégué le 14 septembre 2020 un de ses chefs de projet pour piloter techniquement l'étude préliminaire.

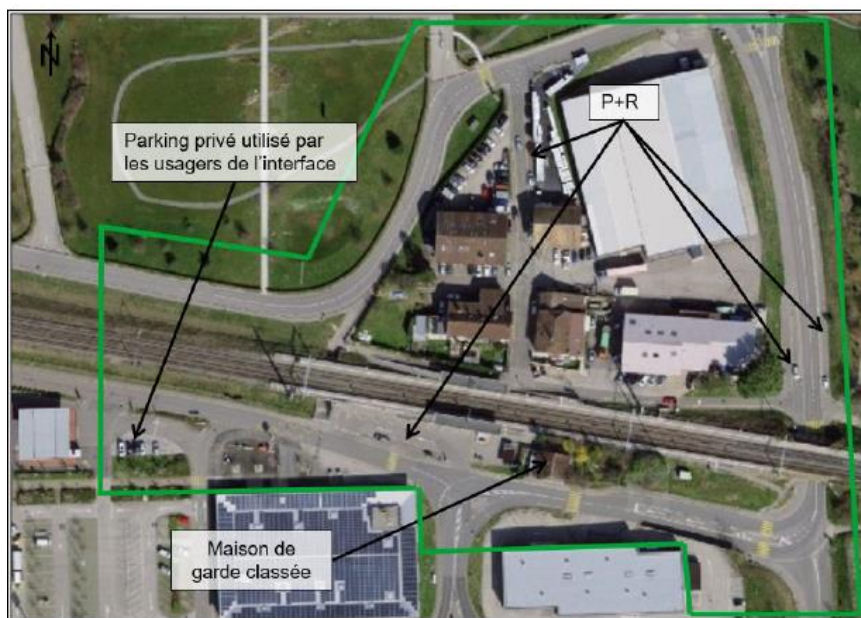
De nombreuses séances ont été nécessaires avec la DGMR et les CFF pour fixer le périmètre de l'étude ainsi que son cahier des charges qui a été validé par le Canton, puis par la Municipalité le 5 juillet 2021.

#### **OBJECTIF DE L'ETUDE**

L'objectif est de proposer autour de la gare, un aménagement de l'interface, dont le principe d'exploitation valorise l'ensemble des modes de transports identifiés, les transferts modaux ainsi que la qualité de l'espace public communal.

L'étude préliminaire devra proposer un plan d'aménagement de l'interface en précisant les éventuelles emprises, les principaux impacts environnementaux, patrimoniaux, physiques, techniques et en établissant un chiffrage du projet.

Le périmètre d'intervention de l'étude est le périmètre potentiel dans lequel devrait s'inscrire l'interface. Il est délimité en vert sur la photo aérienne ci-dessous.



Ce périmètre est à cheval sur le domaine public communal, le domaine public cantonal, les domaines appartenant aux CFF et sur des parcelles privées. Du fait que cette étude est co-financée par le Canton via la DGMR, de nombreux mois de discussions ont été nécessaires pour le fixer par rapport à la vision municipale qui imaginait simplement un périmètre circulaire de 200m de diamètre.

Cet aménagement devra prendre en compte les besoins exprimés par la commune pour l'interface, la proximité immédiate de Littoral Parc et les besoins de connexions de l'interface aux réseaux de mobilité douce environnants.

Les besoins communaux, associés à ceux de la région et du Canton peuvent se résumer comme suit :

Composantes de l'interface	Propositions communales, régionales et cantonales à évaluer
Bus	Mise en conformité des arrêts de bus des lignes 722 et 724 avec la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Le nombre d'emplacements d'arrêts simultanés de bus, actuellement de 3 est à évaluer (pertinence d'augmenter cette capacité à 5 bus).
Mobilité douce	Inventorier et améliorer les accès à l'interface des liaisons mobilité douce actuelles et projetées depuis Etoy-village, Littoral Parc, Etoy-Plantay, Buchillon, Saint-Prex et Allaman.
Offre P+R	Selon le rapport final de l'étude P+R régionale, les 23 places existantes devraient être ramenées à 20, malgré largement plus de 34 places recensées lors de la dernière enquête de 2018) ; L'abondante offre de stationnement gratuite dans la zone commerciale est contradictoire avec l'objectif régional et cantonal.

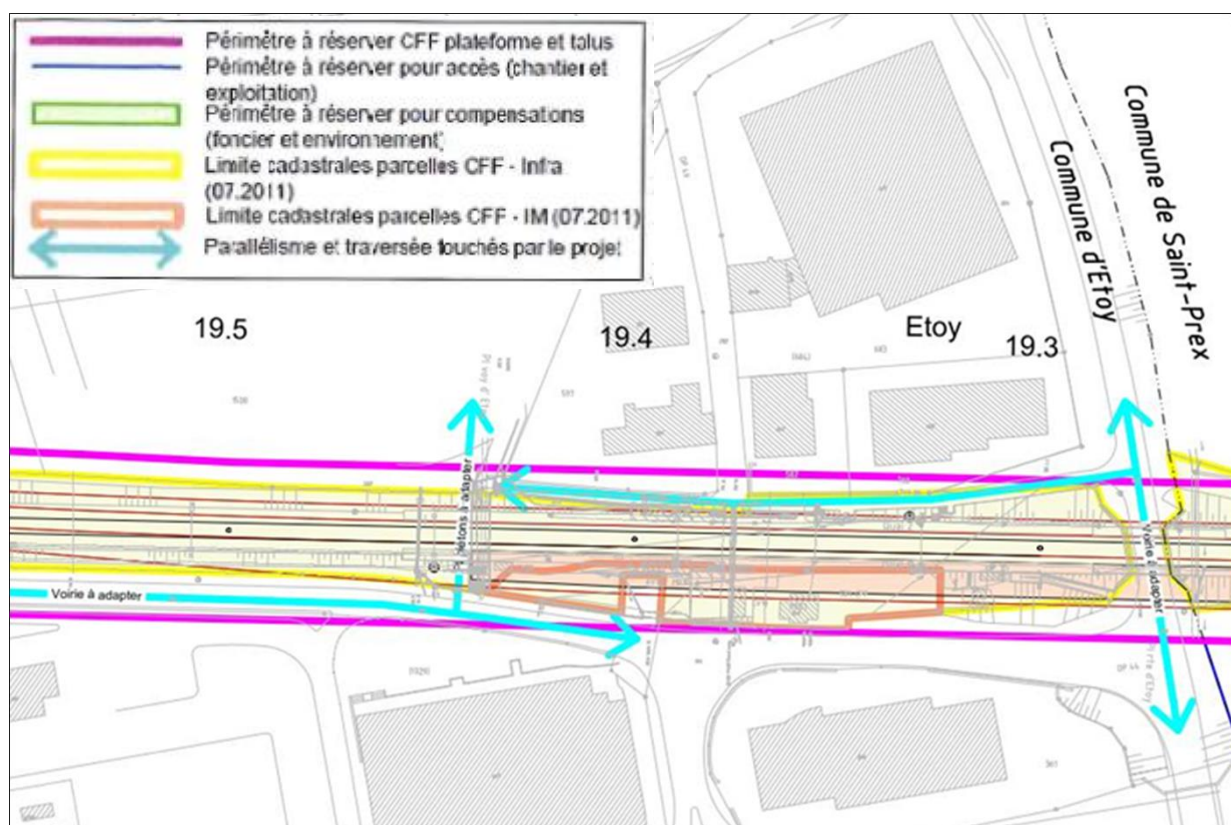
Stationnement vélos couvert et sécurisé (B+R)	Selon le rapport final étude P+R régionale, 80 places seraient nécessaires à Etoy, dont 20 dans des box fermés. Un déploiement par étapes pourrait être envisagé.
Stationnement 2 roues motorisés	Selon le rapport final étude P+R régionale.
Places dépose-minutes	Nombre et position à définir.
Places taxis	Pertinence à évaluer, nombre et position à définir.
Places pour véhicules en autopartage (Mobility)	Pertinence à évaluer en collaboration avec la région et les entreprises, nombre et position à définir.
Places pour recharge de voiture électrique	Pertinence à évaluer, nombre et position à définir.
Vélo en libre-service (électrique 25 et/ou 45 km/h)	Pertinence à évaluer en collaboration avec la région et les entreprises, nombre et position à définir.
Besoins CFF	A faire préciser par les CFF durant les études. Actuellement, les CFF souhaitent préserver la maison de garde qui est inscrite à l'inventaire des bâtiments et installation CFF digne de protection avec importance régionale !
WC public	Pertinence à évaluer.
Accès de secours à la gare	A faire préciser par les CFF durant les études.

## CONTRAINTE MAJEURE A PRENDRE EN COMPTE DANS L'ETUDE

En plus des besoins communaux, régionaux et cantonaux évoqués ci-dessus, l'aménagement de l'interface de la gare d'Etoy devra prendre en compte le plan des emprises réservées en cas d'élargissement de la plateforme CFF au sud des voies actuelles.

La Municipalité suit depuis plusieurs années les informations délivrées par les CFF concernant les projets d'élargissement de la plateforme ferroviaire entre Morges et Genève pour un horizon 2035. Selon ces informations, il est probable que le viaduc ferroviaire sur l'Aubonne devra être rénové, voir remplacé avant cette échéance et que deux voies supplémentaires devraient être construites sur le territoire de la Commune d'Etoy. Une étude exploratoire de cet élargissement est en cours chez les CFF pour statuer si la localisation de cette nouvelle ligne à double voie doit être prévue le long de l'autoroute N1 ou le long des voies actuelles, côté lac, avec un impact direct sur le secteur de l'interface de la gare.

Sur le plan ci-dessous, le trait violet gras montre la limite de l'emprise réservée pour les CFF à respecter dans l'étude de l'interface.



L'étude doit concevoir une interface à mettre en œuvre aujourd'hui, dans les espaces disponibles. Mais elle devra tenir compte que d'ici 2035, certaines surfaces pourraient être occupées par un élargissement de la plateforme ferroviaire. Cet élargissement, s'il est effectif, sera particulièrement impactant car il occupera l'actuelle place de la gare ainsi qu'une partie du réseau communal d'accès à la gare.

Une vision de l'interface à long terme devra donc être établie au niveau du concept, pour pouvoir proposer ce qui pourra être réalisé ces prochaines années en minimisant les frais de démolitions/relocalisation à l'horizon 2035. Dans le concept, à long terme et à court terme, les variantes d'implantation de l'interface porteront sur le positionnement des fonctions principales de l'interface.

Un chiffrage des variantes de l'interface réalisable à court terme sera proposé, ce qui permettra à la Municipalité de se positionner pour éventuellement fixer un déploiement par étapes en lien avec le développement des infrastructures CFF.

En principe, les travaux qui seront retenus pour la 1<sup>ère</sup> étape de réalisation feront l'objet d'une convention de subventionnement par le Canton.

## **COÛTS DE L'ETUDE**

La réalisation de l'étude a été confiée à un groupement pluridisciplinaire de bureaux dont le pilote est spécialisé dans le domaine du trafic et de la mobilité. Il a dû s'adjoindre les compétences d'un prestataire spécialisé dans le domaine du génie civil. Pour les phases suivantes la Commune décidera si elle souhaite faire intervenir un bureau spécialiste dans le domaine de l'aménagement de l'espace public.

D'entente avec la DGMR, le choix des mandataires s'est porté sur des bureaux connaissant déjà le périmètre de l'étude pour y avoir déjà effectué des travaux. Dans ce cadre-là, le bureau Transitec s'imposait d'office pour avoir effectué plusieurs études dont la dernière révision 2019 sur l'analyse du trafic routier sur tout le périmètre Littoral Parc. Pour l'aspect génie civil, le bureau Mosini & Caviezel avait réalisé le trottoir mixte de la route de la Gare.

Sur la base d'études similaires effectuées pour les gares de Cully et de Palézieux, ils ont estimé que le projet de la gare d'Etoy ne devrait pas dépasser CHF 105'000.-.

L'offre détaillée conjointe de ces bureaux est en cours de préparation et sera disponible pour début septembre.

Les mandataires se sont engagés à réaliser et finaliser cette étude pour avril 2022.

## **FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT**

Le montant total de cette étude sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la commune des exercices 2021 et suivants.

Le canton, via la DGMR subventionne l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy à hauteur de 50% et le solde sera amorti par les résultats des exercices 2022 et suivants.

## **CONCLUSIONS**

Pour répondre aux besoins des utilisateurs de la Gare d'Etoy et planifier le développement de ses infrastructures, cette étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy est indispensable afin de pouvoir présenter au Canton des demandes de subventionnement pour nous aider à promouvoir l'usage de la mobilité douce.

La vision de l'interface à long terme nous permettra également de planifier ces aménagements sereinement ces prochaines années en minimisant les frais de démolitions/relocalisation à l'horizon 2035, et nous espérons ainsi pouvoir lancer la réalisation de la 1<sup>ère</sup> étape dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis no 07/2021 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

1. D'accorder la demande le crédit de CHF 105'000.- financer l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la Gare d'Etoy ;
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie courante de la commune des exercices 2021 et suivants ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir le 50% du montant de cette étude par la subvention cantonale associée et le solde par les résultats des exercices 2022 et suivants ;
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 20 juillet 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le syndic : La secrétaire adjointe :

  
J. M. Fernandez

  
V. Grandjean

Délégués municipaux : **MM. José Manuel Fernandez et Charly Viquerat**